

INFORMATIONS SUR L'EMPLOI

TITRE DU POSTE
Sableur (euse)

NB DE POSTE À COMBLER
1

STATUT D'EMPLOI
Permanent

OCCUPATION
Temps plein

DISPONIBILITÉS
Jour

SALAIRE OFFERT
22,00 \$ de l'heure

NB D'HEURES PAR SEMAINE
40

NIVEAU D'ÉDUCATION MINIMAL
Secondaire

DIPLÔME REQUIS
DEP

EXPÉRIENCE REQUISE
1 à 2 ans

RÉGION
Lanaudière

FAÇON DE POSTULER
Téléphone, courriel

NOM DE L'ENTREPRISE

Les Équipements RH
89, du Parc Industriel
Lanoraie, Québec, Canada
J0K 1E0

CONTACT

Stephanie Azouegno

Téléphone : 450-582-8701
recrutement@rh-ladder.com

DESCRIPTION

Sous la supervision du Contremaître, le titulaire du poste aura comme tâche de préparer des pièces en suivant des bons de travail et en opérant de la machinerie automatisée ou manuelle.

TÂCHES

Opérer de la machinerie automatisée et manuelle tel que les stations de sandblast aluminium et acier ou tout autre outil requis pour le travail demandé;
Procéder au sandblast des pièces selon les délais requis de production;
Aider le peintre, au besoin, pour accrocher des pièces et autres, selon demandes;
Identifier les pièces et compléter le bon de travail quotidiennement lorsque requis;
Maintenir l'équipement propre, en bon état et aviser le contremaître lorsque des réparations sont requises;
Maintenir les lieux de travail propres, sécuritaires et ordonnés;
Ranger le matériel non utilisé;
*Nettoyer la machinerie quotidiennement et un nettoyage plus approfondi hebdomadairement;
*Passer le balai;
Participer à l'inventaire annuelle;
Toutes autres tâches connexes.

QUALITÉS RECHERCHÉES

Connaissance des techniques de base de sablage et d'usinage
Savoir utiliser des gabarits et des outils électriques tels que les sableuses, la toupie, etc.
Savoir opérer différents types de machinerie automatisée ou manuelle
Savoir utiliser un ruban à mesurer et un pied à coulisse

AUTRE

Offre le paiement de 100\$ par année civile des bottes de travail
Offre 2 semaines de vacances payées à l'employé
Offre une assurance collective
Des vêtements de travail en début de chaque année